

Fonctionnement de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire a pour but d'assurer la garde des enfants scolarisés à l'école, avant ou après les heures scolaires, afin de permettre l'activité professionnelle et les démarches des parents. **L'enfant peut** participer à des jeux et à des activités, se restaurer (petit déjeuner ou goûter fourni par la famille), revoir ses leçons et devoirs ... **et doit respecter les personnes et les lieux.**

Tout comportement irrespectueux envers un encadrant ou un camarade fera l'objet d'une « croix » sur un cahier spécial. Ces croix se cumuleront avec celles de la cantine. Les parents en seront avertis. Au bout de 5 croix, un avertissement sera donné et les parents seront convoqués. Au deuxième avertissement, la nouvelle convocation sera assortie d'une exclusion temporaire de la cantine et du périscolaire.

L'accueil périscolaire fonctionne dans les locaux de l'école, route de Broxeele, les jours de classe :

- **le matin de 7h25 à 8h30 : le parent doit amener son enfant dans les locaux de l'école route de Broxeele** (départ des enfants inscrits à l'école route de Bourbourg pour 8h15). Aucun enfant ne sera accepté sur le trajet entre les deux écoles.

- **le soir de 16h00 à 18h15 au plus tard : le parent doit signaler sa présence quand il vient chercher son enfant.** Une autorisation parentale doit être signée pour qu'un enfant puisse rentrer seul à son domicile.

Marie, directrice-animatrice, est assistée d'animatrices : Dorothee, Cathy, Nadia, Céline, Cindy. Les élèves de primaire sont accompagnés pour effectuer le trajet entre l'accueil périscolaire et l'école route de Bourbourg.

L'accueil périscolaire peut être fréquenté de façon régulière ou occasionnelle.

Les renseignements fournis à l'école par les familles peuvent être utilisés par l'accueil périscolaire.

Tarif : Il dépend du quotient familial. Les tranches tarifaires et les coûts n'ont pas été modifiés lors du conseil municipal du 20 juin 2025 :

QF Quotient familial	0 à 700 €	701 à 1 000 €	+ de 1000 €
Tarif de 7h25 à 8h25	0.55 €	0.85 €	0.90 €
Tarif de 16h à 16h45, de 16h45 à 17h30 et de 17h30 à 18h15	0.55 €	0.85 €	0.90 €

ATTENTION : tout retard à partir de 18H15 sera facturé 19€ par enfants, cela correspond au coût horaire engendré par la commune (frais de gestion, personnel municipal,...).

Paiement des vacances

Les présences sont notées à chaque vacation, **scindée en 3 périodes l'après-midi**. Un relevé de la somme à payer est effectué tous les deux mois. Il est adressé à la famille, par la Trésorerie d'Hazebrouck, le mois suivant soit en novembre, janvier, mars, mai et juillet. Un seul relevé par an est adressé en cas de fréquentation exceptionnelle.

L'Adjoint au Maire, Kévin NEFFE

Le Maire, Luc EVERAERE

L'accueil périscolaire débute le jour de la rentrée : le lundi 1^{er} septembre au matin.

Il faut donc avoir créé son compte sur www.notreportail.fr et avoir :

- complété les coordonnées du foyer
- renseigné les membres de la famille
- renseigné le numéro d'allocataire et les renseignements sur l'état civil du bénéficiaire
- rempli la fiche sanitaire de chaque enfant
- renseigné les personnes pouvant venir chercher l'enfant (Rubrique Mes Contacts)
- pris connaissance des règlements dans la rubrique Mes Documents / Documents utiles

Il n'est pas demandé de réserver les créneaux journaliers pour l'accueil périscolaire.

Le simple fait d'avoir respecté les consignes ci-dessus permettra à votre enfant d'être pris en charge en périscolaire.